

Lettre de début d'année à nos adhérents Janvier 2018

Cher(e)s assuré(e)s,

Personnel/Confidentiel

L'année 2017 vient de se terminer. Dans cette lettre de début d'année vous trouverez les informations principales sur la Fondation de prévoyance en faveur de Aromed, votre fondation de prévoyance, ainsi que des indications générales sur la prévoyance professionnelle.

Rétrospective 2017 de la Fondation AROMED

La fortune de la Fondation continue sa progression et se monte à environ CHF 740 millions, avec une augmentation de CHF 100 millions par rapport à l'année précédente.

L'année 2017 a été caractérisée par une conjoncture favorable sur la plupart des marchés, que ce soit aux Etats-Unis, en Europe, ou dans les Pays émergents. Dans ce contexte, pratiquement toutes les places boursières ont affiché des bonnes performances en 2017.

Grâce à la diversification de ses placements, la Fondation a obtenu en 2017 un rendement d'environ 6.1 %.

Le Conseil de Fondation a décidé de fixer l'intérêt définitif qui vous est crédité en 2017 à **3.25%**. La différence entre le rendement effectué et l'intérêt crédité sert à alimenter les réserves de la caisse, nécessaires pour surmonter une éventuelle baisse des marchés financiers. L'intérêt de 3.25% est supérieur au taux provisoire qui avait été fixé en début d'année 2017 de 1% sur la part LPP et de 0.5% sur la part subobligatoire de vos avoirs. Sur les certificats d'assurance au 1^{er} janvier 2018 que vous allez recevoir dans quelques semaines, votre avoir au 31.12.2017 sera ainsi supérieur aux indications des certificats précédents.

Pour l'année 2018, le Conseil de Fondation a décidé de fixer l'intérêt provisoire à 1% sur la part LPP et à 0.5% sur la part subobligatoire. L'intérêt définitif 2018 sera décidé en fin d'année, sur la base de la performance effective.

Les autres décisions principales prises par le Conseil de Fondation en 2017 sont les suivantes:

- Introduction d'un rabais sur la cotisation risque et frais;
- Adaptation de la stratégie de placement de la Fondation afin d'optimiser le rapport entre les coûts de gestion de fortune et la performance.

Rabais sur votre cotisation risque et frais

À la suite de l'appel d'offre effectué en 2016, notre nouveau réassureur est la Zurich, avec des conditions d'acceptation et des primes plus favorables par rapport au précédent réassureur.

AROMED bénéficie historiquement d'une excellente sinistralité. Pour cette raison et jusqu'à présent, seul 53% de la prime de risque vous était facturée.

Le Conseil de Fondation a décidé de faire bénéficier directement les assurés des meilleures conditions offertes par la Zurich. En 2018, vous allez ainsi bénéficier d'un rabais supplémentaire de 9.2% des cotisations risques et frais. Ce rabais sera variable d'année en année et sera décidé par le Conseil de Fondation en fonction de la sinistralité effective. Le certificat d'assurance que vous allez recevoir ces prochaines semaines indiquera la cotisation risque et frais calculée avec ce nouveau rabais.

L'intérêt définitif crédité sur vos comptes pour 2017 est de 3.25%, soit 2.25% de plus par rapport au minimum légal

AROMED dispose d'une tolérance globale aux risques financiers et structurels supérieure aux autres institutions de prévoyance

Résultat de l'analyse du portefeuille

Les caisses de pensions ont l'obligation légale de vérifier régulièrement la concordance à moyen et long terme entre la fortune placée et les engagements. Le Conseil de Fondation a mandaté en septembre 2017 la société PPC Metrics pour effectuer une analyse du portefeuille AROMED.

Les résultats de cette analyse ont été présentés au Conseil de Fondation lors de sa séance du 7 décembre 2017 et

indiquent qu'AROMED dispose d'une grande tolérance globale aux risques financiers et structurels. Ceci est le résultat d'une gestion prudente et bien diversifiée depuis sa création. PPC Metrics a également proposé une optimisation du rapport entre les frais de gestion de fortune et la performance. Pendant l'année 2018, le Comité de placement mettra en œuvre quelques modifications au niveau de l'allocation de la fortune. La nouvelle stratégie sera présentée lors de l'Assemblée générale du mois de septembre 2018.

La réforme du système suisse de sécurité sociale

À la suite du refus de la réforme "Prévoyance 2020" lors des votations du 24 septembre 2017, le Conseil fédéral devra soumettre des nouvelles propositions d'adaptation de notre système de sécurité sociale. C'est surtout l'AVS qui a besoin de réformes urgentes. Le relèvement de l'âge de la retraite ordinaire des femmes de 64 à 65 sera l'une des mesures proposées. Ceci n'aura aucune conséquence pour AROMED, où les assurés peuvent partir à la retraite anticipée dès l'âge de 58 ans et rester affiliés jusqu'à l'âge de 70 ans s'ils continuent à exercer leur activité professionnelle.

Nous suivons toutes les réformes du système suisse de sécurité sociale de près et nous allons vous tenir au courant en cas de modifications qui concernent directement votre prévoyance AROMED.

Conclusions

Grâce à la bonne performance des investissements, vous allez bénéficier d'un intérêt de 3.25% pour l'année 2017. De plus, le Conseil de Fondation a décidé de vous accorder un rabais sur votre cotisation risque et frais de 9.2% en 2018.

La Fondation Aromed, forte de son état financier, est confiante dans l'avenir du deuxième pilier. Garante de votre prévoyance, elle gère vos avoirs avec sérénité pour les années à venir.

Le Conseil de fondation profite de l'occasion pour vous souhaiter une très bonne année 2018.

Fondation de Prévoyance en faveur de AROMED